



Relevé de décisions- Assemblée de Quartier

Conseil de quartier N° 7-Front de Lac-Ormetteau-Port

Le jeudi 19 janvier à 20h à la Maison de quartier du Port



Patrice DEPREZ, Déléguée élue, rappelle l'importance de la participation de tous par le biais des commissions : cadre de vie, travaux, culture et lien social ainsi que les commissions qui travaillent sur des projets spécifiques. Ces commissions ont permis une réflexion sur les besoins des habitants.

Par ailleurs, un certain nombre d'investissements a pu être réalisé dans le quartier, notamment le réaménagement des installations sportives du terrain de jeu situé derrière la Maison des Arts, l'installation de rampes des 2 côtés des marches de l'Hôtel de ville ou encore la réhabilitation du muret et du cheminement quai Offenbach. Cette dernière opération se fera en 2 temps compte-tenu du coût financier important.

Des moments riches et conviviaux furent également très appréciés comme la visite de l'Assemblée Nationale, de la Maison Victor Hugo ; l'organisation d'une soirée soupe et jeux, grand moment de partage, ou encore le travail pédagogique dans le cadre de la « semaine sans écran » en lien avec l'école Pierre Mendès France.

Avant de laisser la parole à Joël PESSAQUE pour une présentation sur le fonctionnement du budget communal de la ville, principale thématique de la soirée, Patrice DEPREZ présente l'association PLURIELS 94 implantée dans le quartier au 46 rue de Falkirk.

Les deux éducateurs spécialisés présents ce soir précisent que deux 2 équipes de 6 éducateurs oeuvrent sur la ville. Ils travaillent en prévention spécialisée pour un accompagnement des 12-25 ans en difficulté, dans leur projet de vie. Bien qu'agissant en prévention ils peuvent aussi être amenés à accompagner des jeunes à se réinsérer dans la société et à trouver un projet professionnel.

L'association œuvre en toute discrétion sur le secteur sud. Il s'agit parfois d'un travail délicat qui nécessite du temps pour accrocher certains jeunes ; leur démarche étant basée sur le volontariat. Son financement émane principalement du Conseil Départemental.

1° Les finances et le budget de la Ville. Intervenant : J. PESSAQUE, Maire-Adjoint chargé des finances

Le Budget communal dans son ensemble avoisine les 230 millions d'euros soit 171 millions de dépenses de fonctionnement dont 80 millions de dépenses de personnel et 57 millions d'investissement ; la ville étant par exemple compétente en matière de bâtiments scolaires (primaires et maternelles), construction de nouvelles structures telle que la MPT des Bleuets, ou encore en matière de voirie.

Le recours à l'emprunt remonte à l'époque du Général Billotte qui n'avait pas souhaité le classement



Relevé de décisions- Assemblée de Quartier

de Créteil en tant que « ville nouvelle » et qui n'a donc pas bénéficié de certaines dotations de l'Etat. Le développement urbain s'est alors fait par le biais d'emprunts importants.

Depuis l'emprunt est stabilisé aux alentours de 140 millions d'euros. La dette est à moitié à taux fixe et à moitié à taux variable, pour un taux moyen avoisinant les 2%. Hormis le chauffage urbain, la durée maximale de ces emprunts est limitée à 20 ans. Il n'existe aucun emprunt toxique sur la ville.

Quels mécanismes de construction du budget ?

1. Une « lettre de cadrage » est diffusée en septembre aux services municipaux. Elle précise les grandes lignes de l'année suivante. Les services mènent une réflexion sur leurs besoins pour l'année N+1.
2. Les premiers arbitrages budgétaires pour le budget de fonctionnement ont lieu en novembre. Ces Arbitrages sont conditionnés par l'environnement national, voire international. Pour exemple, depuis la déflation de 2008 il y a eu une perte d'1 million des dotations de l'Etat pour la ville, puis – 3,7 millions de moins en ressources. Cette minoration des dotations nécessite de trouver des recettes supplémentaires et/ou réduire certaines dépenses. Ainsi, toutes les subventions (sauf les dépenses sociales) ont été baissées de – 5% une année, puis maintenues depuis lors. Pour repère, 1 point de fiscalité équivaut à plus de 750 000 euros.
3. La réunion d'arbitrage des investissements présidée par Monsieur le Maire a lieu fin janvier. Des choix importants sont alors faits. En effet, les équipements de la ville sont confrontés à un vieillissement et il convient de prioriser les dépenses. Pour exemple, la reconstruction d'une école avoisine les 20 millions d'euros. Certains chantiers de rénovation tels les Bleuets, petits-prés-sablières ou encore le Mont-Mesly s'inscrivent dans des programmes ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Ces montages financiers en partenariat avec une participation de l'Etat et du Département s'échelonnent sur plusieurs années.
4. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est ensuite présenté en conseil municipal au début du mois de mars. Les taux d'imposition ne sont pas encore arrêtés car la ville attend les notifications de l'Etat.
5. Vote du budget le 03 avril 2017. Les taux sont votés en dernier afin d'équilibrer les dépenses et les recettes.
6. Vote du compte administratif (CA) en juin. Il s'agit du résultat de l'exécution budgétaire de l'année N-1.

Joël PESSAQUE indique que les budgets des collectivités territoriales doivent être votés en équilibre, à la différence du budget de l'Etat.

De plus, leur contrôle budgétaire est exercé par des organismes extérieurs : L'Etat et la Chambre Régionale des Comptes ; ce qui est un gage de sécurité de nature à éviter tout dérapage important.

Le fascicule inséré en supplément dans le journal « vivre ensemble » reprend clairement tous les points et la répartition du budget.



Relevé de décisions- Assemblée de Quartier

2° Questions diverses et interventions

- **Une commune peut-elle être en faillite ?**

Une collectivité territoriale ne peut être en faillite. Lorsqu'il y a trop de dépenses les habitants sont alors fortement taxés. Le préfet peut prendre le relais si nécessaire.

- **Existe-t-il une politique pré-définie en matière de dépenses de personnel ?**

Actuellement, la tendance forte est la maîtrise des dépenses de personnel. Il arrive qu'un départ à la retraite ne soit pas remplacé. Les besoins évoluent et une réflexion est menée autour de la requalification des postes ; les agents étant accompagnés dans un parcours de formation par le biais du CNFPT notamment (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

- **Quels sont les principes de calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière ?**

Le calcul de la taxe d'habitation se fait sur la valeur locative, celle-ci étant définie par l'Etat. La ville examine les valeurs locatives des nouveaux biens en Commission Consultative des Impôts Directs (CCID) mais il ne s'agit cependant que d'une consultation.

- **Existe-t-il des moyens en ligne pour accéder à ces valeurs locatives ?**

Joël PESSAQUE indique qu'il ne connaît pas de site indiquant ces valeurs.

- **La taxe d'habitation est-elle indexée sur le salaire ?**

La taxe d'habitation n'est pas indexée sur le salaire. Il existe en revanche des abattements selon la composition du foyer ou encore des dégrèvements possibles pour des personnes à très faibles revenus. Les conditions et barèmes sont fixés par l'Etat. Pour toute demande d'examen de ce type, il convient de s'adresser directement aux services de l'Etat.

Rappel des numéros verts

0 800 19 00 46 : Voirie, Eclairage, Espaces verts

0 800 138 391 : Propreté, Environnement



Relevé de décisions- Assemblée de Quartier

Vos référents

Délégée Elue : Patrice DEPREZ

Délégué Habitant : Jean-Michel SICHER

Mission d'appui aux conseils de quartier :

conseils.quartier@ville-creteil.fr

Le conseil de quartier ?

Le conseil de quartier est une instance de participation citoyenne au service du Vivre Ensemble. C'est un lieu d'informations, de débats et de projets. Il est composé d'un délégué élu (membre du Conseil Municipal), de 30 conseillers de quartier et d'un délégué habitant élu par ses pairs.

Les conseillers de quartier animent et assurent le suivi des projets et sont un relais d'informations. Toutefois les réunions sont ouvertes à tous, principalement lors des commissions de travail (cadre de vie, citoyenneté, culture et animation, communication, ...). Vous êtes donc invités à venir découvrir les projets, participer à leur élaboration, suggérer des idées et proposer des initiatives.

Pour être informés de l'activité des conseils, laissez-nous vos coordonnées sur la feuille d'émargement de la réunion, par mail : conseils.quartier@ville-creteil.fr ou en ligne :

<http://www.ville-creteil.fr/formulaire-dinscription-aux-conseils-de-quartier>